



Ministère de la Coopération  
Internationale et de la Promotion  
du Partenariat Public-privé

Mot de circonstance de Son Excellence  
Monsieur **Denis Christel Sassou Nguesso**  
à l'occasion de la rencontre avec les  
acteurs du secteur privé

18 JUIN 2021

**Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de  
Brazzaville,**

**Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Pointe  
Noire,**

**Monsieur le Président d'UNICONGO,**

**Mesdames et Messieurs, en vos rangs, qualités et fonctions  
respectives,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

La rencontre de ce jour s'inscrit dans la droite ligne de celle effectuée par le Président de la République avec les acteurs du secteur privé à Pointe-Noire, le 5 mars 2021, en marge des activités relatives à la campagne présidentielle.

Lors de son discours d'investiture, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Denis Sassou N'Gusso, avait défini la gouvernance économique et financière attractive comme l'un des neuf (9) piliers essentiels de l'action de l'État au cours du présent mandat présidentiel.

C'est dire l'attention particulière que le gouvernement porte au secteur privé, et cette volonté politique a été concrétisée lors de la formation du Gouvernement, conduit par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, par la création d'un département ministériel dédié à la Coopération Internationale et à la Promotion du Partenariat Public-Privé.

C'est dans ce cadre que le Président de la République a affiché une ferme volonté politique de diversification de notre économie en recourant, notamment, au partenariat public-privé et aux financements innovants, en ayant pour pierre angulaire une amélioration du climat des affaires.

**Mesdames et Messieurs,**

Vous l'aurez compris, le mot clé de notre rencontre est la diversification économique, en s'appuyant sur les partenariats public-privé, condition sine qua non pour rendre notre économie beaucoup plus résiliente.

Notre pays ne pourra pas atteindre l'objectif de la diversification économique sans remplir au moins trois conditions indispensables :

- 1- Le dialogue permanent public privé ;
- 2- L'amélioration du climat des affaires ;
- 3- Le perfectionnement du capital humain.

En effet, les ressources naturelles de notre pays ne vaudront que ce que valent nos ressources humaines, et, la performance et la compétitivité de vos entreprises dépendront en grande partie de la qualité de vos collaborateurs.

### **S'agissant du dialogue public privé**

Le Président de la République a pris un décret, en date du 27 août 2018, instituant la commission du dialogue public privé.

### **S'agissant de l'amélioration du climat des affaires**

L'article 102 de notre texte fondamental institue le comité interministériel, placé sous l'autorité du Premier Ministre, et je peux vous assurer que l'amélioration du climat des affaires y sera largement discuté.

Il convient à juste titre de constater qu'à cette disposition constitutionnelle, le gouvernement a opéré nombreuses réformes, sans pour autant les considérer comme exhaustives, pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires parmi lesquelles :

- La mise en place de l'Agence congolaise pour la création des entreprises créée par la loi du 30 mars 2017 ;
- La mise en place du Guichet unique des opérations transfrontalières créée par la loi du 19 juillet 2013 ;
- La création, depuis septembre 2018, de la Haute autorité de lutte contre la corruption.

Par ailleurs, le dispositif de lutte contre les antivaleurs, en l'occurrence la corruption, la concussion et la fraude dans les administrations publiques, vient d'être renforcé par la création, au sein de l'équipe gouvernementale, du Ministère en charge du Contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans les administrations publiques.

Il s'agit donc, pour tous les agents économiques, de s'impliquer résolument dans ce combat contre les antivaleurs qui mettent l'économie nationale à rude épreuve. De même, le climat des affaires a été fortement éprouvé par la pandémie de COVID-19. Face à cette grave crise sanitaire sans précédent, aux conséquences désastreuses pour le monde du travail et la production de richesse, le gouvernement avait pris un faisceau de mesures spécifiques en vue d'accompagner les entreprises et les opérateurs économiques dans leurs efforts destinés à amortir les effets engendrés par l'application des mesures barrières retenues dans le cadre de la lutte contre ce fléau.

La découverte et la mise en service d'une série de vaccins augurent, à présent, des perspectives encourageantes en termes d'immunisation collective. Dès lors, l'effort de relance de l'économie nationale se poursuivra et pourra de nouveau se déployer avec optimisme, notamment à travers la diversification des secteurs productifs.

Toutefois, notre classement dans le répertoire **Doing Business** nous montre que le chemin qu'il nous reste à parcourir est encore long, et nous devons prioritairement nous focaliser à réformer les secteurs pris en compte par la Banque mondiale lors de l'élaboration de ce classement, à savoir :

- La facilitation de la création d'entreprise ;
- Le raccordement à l'électricité ;
- Le paiement des impôts et taxes ;
- Le commerce transfrontalier.

Nous attendons bien volontiers vos propositions et contributions, vous qui êtes les acteurs économiques afin de mutualiser nos efforts pour une amélioration très prochaine de notre classement.

### **S'agissant du perfectionnement du capital humain**

C'est un des piliers du plan national de développement (2018-2022), ainsi que de certaines lois votées à l'instar de celle créant le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage du 9 avril 2019.

Il reste encore beaucoup à faire, nous en avons conscience et c'est pour cela que le dialogue entre nous doit être permanent, pour enrichir le corpus juridique inhérent à l'amélioration des performances de notre économie.

## **Mesdames et Messieurs,**

La modification de la structure de notre économie devient un impératif pour migrer rapidement vers la diversification économique, et les analyses nous montrent l'urgence de cette option comme alternative à la prédominance du pétrole dans la structure de notre produit intérieur brut.

Certaines initiatives ont déjà été prises telles que :

- La loi portant création du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- La loi portant création de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises ;
- La loi portant création de l'Agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- La loi portant création de l'Agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- Les lois portant création des quatre zones économiques spéciales : Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo, Ollombo et Ouesso ;
- La zone industrielle de Maloukou.

La liste n'est évidemment pas exhaustive.

## **Mesdames et messieurs,**

Il apparaît clairement aujourd'hui que les partenariats publics privés s'imposent non seulement dans le cadre de la performance de notre administration publique, mais aussi et surtout pour contribuer fortement à rendre notre économie beaucoup plus résiliente car nos déséquilibres macro-économiques commandent que nous fassions désormais autrement.

**Raison pour laquelle, notre priorité est d'établir un cadre juridique relatif aux marchés de partenariats publics privés pour rassurer les investisseurs en protégeant leurs investissements.**

Le Partenariat Public-Privé consacre, en effet, la participation du secteur privé national et étranger, aux côtés de l'État, dans la

réalisation de projets avantageux pour les deux parties et dont les principaux effets bénéfiques attendus seraient à n'en point douter :

- Une meilleure efficacité opérationnelle à travers la réalisation de projets innovants permettant un transfert de technologies profitables au secteur public et privé nationaux ;
- Une maîtrise des coûts d'investissement et des délais de réalisation des projets ;
- Un rehaussement du niveau de qualification, de performance et d'efficacité du secteur privé national à travers son implication directe dans les partenariats publics privés ou à travers l'alliance des opérateurs privés nationaux avec des privés étrangers dans le cadre de la mise en œuvre de projets ;
- Un soutien considérable à l'économie nationale, à travers la dotation du pays en infrastructures et services de base nécessaires au développement des activités industrielles et commerciales, engendrant la création d'emplois.

Ensemble nous réorganiserons les partenariats publics privés, afin de les rendre plus attractifs, plus productifs et plus efficaces.

Il nous a été donné de constater que la majeure partie des partenariats publics privés était contractée par de grandes sociétés pour la plupart non congolaises, ce qui est une excellente chose car cela démontre l'attrait de notre pays comme terre d'investissement.

Seulement, nous voulons donner aux Congolais une chance et aller plus loin en permettant aux opérateurs congolais de rejoindre le cercle des entreprises déjà présentes. Le « local content » tant espéré dans notre pays doit à présent être matérialisé, et pour cela nous vous exhortons, vous entrepreneurs locaux, à mutualiser vos forces en vous regroupant dans le cadre de « **joint-ventures** » ou en « **conglomérats d'entreprises** » pour répondre aux exigences d'un marché concurrentiel mais accessible pour tous.

L'histoire retient que les grands édifices ont été réalisés dans la cohésion générale, c'est aussi cela le climat des affaires car un adage dit « un peu de quelque chose est préférable à beaucoup de rien du tout ».

Soyez donc assurés qu'avec une telle dynamique, le département que j'ai l'honneur d'animer sera à vos côtés dans cette noble tâche.

Des réformes structurelles seront certes nécessaires mais certains changements ne nécessitent pas de lois, mais exigent simplement que nous changions nos logiciels mentaux et nos paradigmes en prenant conscience qu'il n'existera jamais de lois au-dessus du bon sens.

### **Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre d'une meilleure cohésion gouvernementale, notre action dans ce domaine, portera sur l'appui au secteur privé national en étroite collaboration avec son ministère de tutelle et conformément aux directives de leurs Excellences Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, et de Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement.

Nous allons privilégier, par conséquent, autant que faire se peut, la participation du secteur privé national en l'impliquant dans toutes les formes de partenariat public privé pour lesquelles il disposera de qualifications requises.

L'objectif étant de favoriser l'émergence d'un véritable maillage de notre tissu économique diversifié et riche par une implication de nos compatriotes d'abord aux côtés de l'État ou avec des partenaires étrangers.

Cette forme de préférence nationale préfigurera, à terme, d'une maîtrise plus grande des leviers essentiels de l'activité économique et créera, j'en suis persuadé, une véritable dynamique qui favorisera un développement équilibré et harmonieux de notre pays, dont les énormes capacités seraient portées par ses hommes d'affaires dans un partenariat « gagnant-gagnant » avec l'État, au grand bénéfice de l'emploi et au profit de nos jeunes.

J'ai eu l'avantage de décliner il y a quelques jours, devant le corps diplomatique et les représentants des partenaires au développement et des institutions internationales, un certain nombre de projets prioritaires dans :

- dans le secteur agricole ;
- dans celui de l'économie forestière ;
- dans le secteur industriel ;

- dans le secteur minier et
- dans le secteur du tourisme.

et de profiter de l'opportunité qui m'était offerte de dire que le Congo disposait d'importantes potentialités économiques et ressources naturelles que vous connaissez, je n'en doute pas, et les partenariats public-privé devraient en être désormais un puissant catalyseur.

J'ose espérer que ces projets retiendront favorablement l'attention de nombreux d'entre vous et les séances de travail que nous aurons prochainement nous donneront l'opportunité de mieux les cerner afin que nous puissions les concrétiser ensemble.

Je vous invite désormais à aller plus loin dans vos investissements dans notre pays en diversifiant vos activités car le Président de la République, dans son programme de gouvernement « **Ensemble, poursuivons la marche** », fait de la diversification économique la colonne vertébrale de sa vision.

Nous veillerons également à ce que tout Partenariat Public-Privé conclu soit l'occasion d'un transfert de technologie et d'outils d'innovation afin d'insuffler une nouvelle dynamique aux activités industrielles et commerciales de nos entrepreneurs et de notre secteur privé en général.

### **Mesdames et Messieurs,**

L'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Koffi Annan a dit un jour, je cite « **la seule voie qui offre quelques espoirs d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat** », fin de citation.

Les deux grandes idées contenues dans cette assertion, en l'occurrence la coopération et le partenariat seront au cœur de notre engagement.

Je ne saurai terminer mon adresse sans souligner avec force et vigueur que, pour atteindre ces objectifs, mon Ministère sera toujours attentif aux suggestions de nos différents partenaires gouvernementaux ou privés, avec lesquels nous aurons des échanges réguliers et une concertation permanente.

Je vous remercie de votre aimable attention.